

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0724**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 148, rue de la Poudrette et appartenant à M. Pierre Peyratout

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0724

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 148, rue de la Poudrette et appartenant à M. Pierre Peyratout**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la deuxième tranche du dossier d'agglomération de renouvellement urbain sur le quartier de la Poudrette à Villeurbanne, la Communauté urbaine envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 148, rue de la Poudrette, appartenant à monsieur Pierre Peyratout et nécessaire à la réalisation d'un espace public central.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 1 341 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 187 de la section CC comportant un abri et un bâtiment à usage d'atelier représentant une surface utile de 60 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce terrain serait acquis au prix de 325 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain encombrée pour partie par des bâtiments à démolir, située 148, rue de la Poudrette à Villeurbanne et appartenant à monsieur Pierre Peyratout.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire,
- b) - déposer un permis de démolir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1481 pour la somme de 600 000 € le 10 septembre 2007.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824 - opération 1481 à hauteur de 325 000 € pour l'acquisition et de 4 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.